



## Procès-verbal

Séance du 10 décembre 2024 à 19h00  
Salle du Conseil communal

Présidence : Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024
3. Communications du Bureau et de la Municipalité
4. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu).
5. Préavis No 9/2024 concernant l'adhésion du SDIS la Mèbre au concept VIDIS 20-25.
6. Préavis No 10/2024 concernant la rémunération de la Municipalité
7. Préavis No 11/2024 concernant le projet de budget 2025
8. Proposition de nomination d'un remplaçant à la Commission des Affaires régionales et du développement du Nord lausannois
9. Interpellations, motions, postulats.
10. Propositions individuelles et divers.

./.



Les scrutateurs pour cette séance du Conseil sont : **Mme Danièle Jungo** et **M. Alexandre Millet**.

**Le Président** les remercie d'assurer cette tâche « ô combien importante ». Il précise ensuite que c'est la **Secrétaire du Conseil**, Mme Marine Lember, qui se chargera de la prise de notes afin de relater nos débats et la remercie.

## 1. Opérations préliminaires

**Monsieur le Président** ouvre la séance à 19h00 en adressant les meilleures salutations aux conseillères et conseillers communaux pour ce dernier Conseil communal de l'année, ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

Il adresse des sincères remerciements à Valter Calce, notre huissier, pour la mise en place, dans les meilleures conditions.

Le Président salue également la présence de quatre jeunes citoyens de notre commune qui assistent ce soir à nos débats. Il précise qu'ils sont nés en 2006 et sont donc majeur cette année, majorité qui leur confère les droits civiques.

Il s'agit, dans l'ordre alphabétique de : **Hugo Benoît - Kyann Berclaz - Matilde de Los Rios - Maxime Widmer**

Le Président leur souhaite la bienvenue pour assister comme public à nos débats.

### 1.1 Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Effectifs	:	48
Présents	:	37
Excusés	:	10
Absents	:	1

Le quorum étant atteint, **le Président** indique que le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Art 55 de notre RC

*Liste de présence de la séance en annexe du PV*

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

**Le Président** précise que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais et s'enquiert de savoir si quelqu'un ne l'a pas reçu.

Personne ne se manifeste.

Il ouvre ensuite la discussion sur cet ordre du jour.

**Mme Mühlheim** indique que contrairement à ce qui était indiqué dans le PV son mari et elle-même n'étaient pas absents mais excusés, l'ayant indiqué oralement en quittant le dernier Conseil après les débats.

**La secrétaire** précise que nous débattons actuellement de l'ordre du jour et non du PV.

Personne ne se manifeste.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet l'ordre du jour au vote pour approbation.

Approbation : 32  
L'ordre du jour est adopté.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024

**Le Président** ouvre la discussion au sujet de ce PV.

**Mme Mühlheim** présente à nouveau son observation du point. La correction sera faite.

**Le Président** constate que la parole n'est pas demandée et met au vote le PV de la séance du Conseil du 08 octobre 2024.

Acceptation : 27  
Avis contraires : 0  
Abstentions : 9

Le PV est adopté.

**Le Président** formule un grand merci à son auteur, **M. Renato Rutta Vice-président**.

## 3. Communications du bureau et de la Municipalité

### Communications du Bureau :

#### **Le Président :**

- Constate avec satisfaction que la nouvelle adresse courriel (conseil@jouxens-mezery.ch) est de plus en plus utilisée. Mais souligne que le Greffe reçoit encore des messages destinés au Bureau du Conseil et invite les Conseillers à n'utiliser que l'adresse du Conseil communal.
- Informe également que les conseillers communaux ont accès à l'extranet communal afin de consulter les documents.
- Informe n'avoir reçu aucun droit d'initiative.
- Informe ensuite les Conseillers des votations du 24 novembre dernier.  
*Présentation PPT annexée au présent PV*
- Indique que les prochaines votations se tiendront le 9 février 2025 au sujet d'une initiative relative à la responsabilité environnementale. Il rappelle qu'en 2024 nous nous sommes exprimés sur 12 objets.
- Fait état du livret « Faire de la politique communale dans le Canton de Vaud » mis à disposition des Conseillers.
- Indique avoir participé à la réunion organisée par le Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM) aux côtés de quelques conseillers communaux et municipaux, à l'invitation de la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines. Il rapporte avoir découvert la logique d'agglomération mise en œuvre par la Confédération et son application au travers de quelques projets réalisés dans notre région.
- Remercie M. Burkhard d'avoir remis deux livres « Quand j'avais 17 ans » du « Roman des Romains » qui seront placés dans la bibliothèque de la Commune ; il précise que ce geste est très apprécié.



- Donne lecture des dates de prochains Conseils qui sont notés par les Conseillers dans leurs agendas

*Tableau joint au PV*

- Remercie enfin chacune et chacun pour leur engagement pour notre commune, mais en particulier les membres des commissions permanente ou ad hoc, pour la mise à disposition de leur intelligence, leur savoir-faire et leur temps si précieux.

#### Communications de la Municipalité :

##### M. Serge Roy, syndic :

1. Fait état d'un incident s'étant produit lors des votations du 24 novembre dernier, quelques enveloppes de vote ayant dû être placées sur la boîte aux lettres le dimanche matin durant 30 minutes en raison d'un blocage du système d'ouverture et renvoie le contrôle de habitants et le Conseil communal à leurs responsabilités. Il rappelle les heures d'ouverture du Bureau de vote et annonce la mise en place d'un panneau rappelant ces modalités à chaque citoyen.
2. Evoque la motion Kinnar de la Commission de Gestion ayant sollicité la mise en place d'un règlement du personnel communal. Il indique que le processus est lancé et le projet est en cours. La Municipalité reviendra devant le Conseil à ce sujet courant 2025.
3. Sur le concept vélo en libre-service, rappelle l'existence de deux réseaux sur Lausanne. L'association des communes de Lausanne Région a mandaté le bureau RGR pour élaborer un concept de vélo en libre-service adapté à notre région. Notre commune participe à cette étude et la Municipalité reviendra devant le Conseil prochainement.

*Communications de la Municipalité en annexe de ce PV*

4. **Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)**

#### AJENOL

**Mme L. Bridel** prend la parole.

Elle précise que la dernière Assemblée générale date du 26 novembre 2024, et que le **Syndic M. Serge Roy** y a participé à ses côtés. Elle rappelle qu'il y a 2 AG par an.

Le développement et le renforcement des compétences administratives et éducatives s'accroissent. La FAGE a mandaté une étude pour recueillir des données sur les besoins à 2030. Avant 2025, priorité donnée au parascolaire. En 2025, à l'augmentation de places au préscolaire.

Accent mis sur le recrutement des accompagnantes.

Le nouveau délégué à l'inclusion a présenté son rapport : très sollicité par les directions de structures face à des troubles de comportements et des situations complexes.

*Texte du rapport joint au présent PV*



**Mme L. Bridel** précise qu'un-e nouveau délégué devra être élu-e en raison de la démission de Mme Laurence Aubort.

### **ASIGOS**

**M. J. Manthey** prend la parole.

Il résume les 2 dernières séances.

Trois préavis présentés le 25 septembre : budget, participation à la rénovation des installations sportives de Jouxkens-Mézery, Règlement sur le transport scolaire.

Trois préavis présentés le 29 novembre : un crédit de construction pour la surélévation du pavillon de Romanel, complément à l'étude de la rénovation du collège de Grand Pré, crédit pour un pavillon de 8 classes déplaçables.

#### *Rapport joint au PV*

**Mme Schöni** prend la parole.

Elle fournit des explications complémentaires car pas de retour du Conseil intercommunal du 19 juin 2024 de l'ASIGOS :

- Plusieurs préavis ont été passés dont celui sur l'utilisation des locaux scolaires appartenant à l'ASIGOS. Il a été accepté et figure sur le site de l'ASIGOS.
- Un crédit de 150'000 CHF a été voté pour une étude préalable sur le complexe scolaire des Esserpys, conjointe avec Romanel pour la rentrée 2029.
- La réponse à la motion Manthey demandant un crédit pour une étude externe sur l'entretien des bâtiments a été le refus.
- Les réfections du Grand Pré vont débuter à l'été 2025.
- Une pétition déposée à Prilly au sujet des horaires scolaires jugés trop matinaux par les parents (7P à 11S). Une enquête a été lancée dont les résultats seront connus en 2025.

**M. Manthey** reprend la parole. Il explique que la motion Manthey mentionnée n'était pas une demande d'étude externe mais juste de disposer d'une description de l'état d'entretien des bâtiments. Il indique que c'est le conseil intercommunal qui avait évoqué la nécessité d'une étude externe avec architecte.

### **Commission du feu**

**M. J. Verrey** indique réserver son temps de parole lors de l'évocation du préavis concerné.

#### **5. Préavis N°9/2024 concernant l'adhésion du SDIS la Mère au concept VIDIS 20-25**

**Le Président** invite **M. Julien Verrey**, Président et rapporteur de la commission ad hoc de venir nous présenter les conclusions de son rapport.



Il rappelle que c'est un projet de longue haleine pour nos concitoyens face à des pompiers miliciens, qu'il s'agit d'un « paquet » réunissant toutes les communes participantes.

Il lit ses conclusions.

**Le Président** demande si la municipalité désire s'exprimer. **M. Reymond** indique :  
« Pas à ce stade ».

**Le Président** ouvre alors la discussion sur le préavis 9/2024 et demande si un conseiller ou une conseillère souhaite prendre la parole.

Au moment de constater que la parole n'est plus demandée, **M. Reymond** sollicite la parole et rappelle qu'il s'agit d'une problématique de sécurité pour la Commune. VIDIS semble être la meilleure solution pour pallier ce problème de sécurité entre 6 heures et 18 heures. L'état-major du SDIS est à 150% derrière ce projet. Les communes de Cheseaux et Romanel ont validé ce projet en novembre dernier ; la commune de Mont sur Lausanne, hier soir.

**Le Président** constatant une nouvelle fois que personne ne souhaite plus prendre la parole, propose de clore ce point de l'ordre du jour et de passer au vote pour approbation.

Approbation : 36  
Avis contraires : 0  
Abstentions : 0

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 9/2024),
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'adopter le nouveau règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS La Mèbre annexé au présent préavis ;
3. de déléguer à la Municipalité la compétence d'édicter, d'entente avec les Municipalités de Cheseaux-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, les tarifs applicables aux frais d'intervention des sapeurs-pompiers mentionnés à l'article 25 du nouveau règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS La Mèbre annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery décide d'accepter les conclusions du préavis 9/2024 telles que présentées.



**M. Reymond** reprend la parole pour remercier le Conseil communal de son soutien, également au nom des pompiers

## 6. Préavis No10/2024 concernant la rémunération de la Municipalité

**Le Président** invite **M. Pierre Kinnar** Président et rapporteur de la Commission de Gestion à venir présenter la conclusion de son rapport.  
Ce dernier lit les conclusions de la Commission.

**Le Président** lui demande ensuite s'il a quelque chose à ajouter, ce à quoi il répond par la négative.

Puis il invite **M. Francesco Montoro** rapporteur de la Commission des Finances à venir présenter la conclusion de son rapport.  
Ce dernier indique se joindre à ce qui vient d'être dit et donne lecture des conclusions.

**Le Président** lui demande ensuite s'il a quelque chose à ajouter, ce à quoi il répond par la négative.  
Il demande si la Municipalité désire s'exprimer, ce à quoi **M. Reymond** indique : « Pas à ce stade ».

**Le Président** ouvre alors la discussion sur le préavis 10/2024 concernant la rémunération de la Municipalité.

Constatant que la parole n'est plus demandée, il donne la parole à **M. Reymond** qui l'avait sollicitée.  
Ce dernier indique qu'il s'agit d'une mise à niveau par rapport au travail qui est fait, et que le timing est bon en milieu de législature. Il indique qu'il est important de rendre attractifs « ces postes hyper intéressants » et que le Canton recommande une adaptation à chaque législature.  
Pour lui le montant est extrêmement raisonnable à tous points de vue et justifié. Cela valide également un engagement fort pour la Commune.

**Le Président** constatant une nouvelle fois que personne ne souhaite plus prendre la parole, propose de clore ce point de l'ordre du jour et de passer au vote pour approbation.

Approbation : 32  
Avis contraires : 0  
Abstentions : 3

### Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°10 / 2024),
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



### décide

1. de porter l'enveloppe pour la rémunération du syndic et des membres de la Municipalité à CHF 250'000.- (traitements et frais de représentations) dès le 01.01.2025
2. d'adapter le poste des assurances sociales (compte, rubrique 102.3030) en conséquence
3. d'inviter la Municipalité à intégrer ces nouveaux montants dans le budget des exercices 2025 et suivants.

Le Conseil communal de Jouxkens-Mézery décide d'accepter les conclusions du préavis 10/2024 telles que présentées.

**M. Raymond** reprend la parole pour remercier la Commission de Gestion pour le dépôt de sa motion en juin 2024 ; la Commission des Finances pour sa prise de position et tous les membres du Conseil communal pour leur confiance et leur soutien.

### 7. Préavis No 11/2024 concernant le projet de budget 2025

**Le Président** invite le rapporteur de la Commission des Finances, **M. Pierre Cevey**, à venir lire les conclusions de son rapport.

Ce dernier lit les conclusions de la Commission. Il ajoute une remarque supplémentaire pour indiquer que les 140'000 sont ramenés à un chiffre beaucoup plus bas, comme cela a été discuté entre sa Commission et le Municipal.

**Le Président** donne alors la parole à **M. Raymond** sur cet amendement nouveau et non communiqué au Conseil avant la présente séance.

Ce dernier confirme l'accord intervenu avec la Commission des Finances et indique que l'amendement concerne 5 comptes ; l'excédent passe ainsi à 36'600 CHF au lieu des 140'000 CHF annoncés car les différents postes concernés doivent être alimentés, ce qui ne pouvait être fait sans que le préavis précédent ait été voté.

**Le Président**, constatant que le préavis 10 a été accepté, décide de mettre l'amendement au vote dans premier temps, puis de voter sur le budget final. Il ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**Monsieur Roland** prend la parole et indique qu'il est logique d'accepter cet amendement.

Plus personne ne sollicitant la parole, **le Président** met au vote l'amendement considéré :

Approbation : 31

Avis contraires : 0

Abstentions : 4

L'amendement est adopté.

**Le Président** ouvre alors la discussion sur le préavis 11/ 2024 tel qu'amendé. Constatant que personne ne prend la parole et que la Municipalité ne la sollicite pas non plus, **le Président** met au vote le préavis n° 11/2024 tel qu'amendé.



Approbation : 34  
Avis contraires : 0  
Abstentions : 1

### Le Conseil Communal de Jouxens-Mézery :

- vu le préavis de la Municipalité du 15 octobre 2024 (préavis 11/2024),
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de rapporter sur le préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

#### 1. d'amender le projet de budget 2025 aux comptes suivants :

- 102.3001 : Traitement des municipaux : de CHF 137'700.00 à CHF 211'000.00 ;
- 102.3030 : Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) : de 9'700.00 à CHF 16'900.00 ;
- 103.3040 : Caisse de pension et de prévoyance : de CHF 12'100.00 à CHF 19'800.00 ;
- 102.3050 : Assurance accidents : de CHF 0.00 à CHF 1'700.00 ;
- 102.30363 : Frais de représentation : de CHF 25'500.00 à CHF 39'000.00 ;

#### 2. d'approuver le projet de **budget ordinaire amendé** de la Commune présentant un excédent de recettes de **CHF 36'600.00**, soit moins CHF 103'400.- par rapport au projet de budget tel que présenté dans le préavis 11/2024.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery adopte le préavis 11/2024 tel qu'il a été amendé.

**Monsieur Raymond** reprend la parole pour remercier le Conseil pour le budget 2025 et sa confiance.

#### 8. Proposition de nomination d'un remplaçant à la Commission des Affaires régionales et du Développement du Nord lausannois

**Le Président** indique qu'il manque en effet un Conseiller dans cette Commission depuis la démission de Monsieur Bovay.

Il invite le Président de la Commission à prendre la parole.

**Monsieur Gaspoz** indique alors proposer **Monsieur Berclaz**.

**Le Président** ouvre la discussion et demande si d'autres Conseillers souhaite accéder à ce poste.

Personne ne se présentant, par acclamation, **Monsieur Berclaz** est nommé à ce poste. Il lance un « merci ! » à l'ensemble du Conseil.



Désormais, la Commission présidée par **M. Gaspoz** est composée de **Messieurs Berclaz, Guyot, Le Boudec et Roland.**

### 9. Interpellations, motions, postulats

Aucun Conseiller ne se manifeste. **Le Président** rappelle que les droits d'initiative doivent être adressés au Président par écrit et sont traités séance tenante ou prochaine séance.

### 10. Propositions individuelles et divers

**Madame Bridel** prend la parole et remercie pour l'éclairage plus présent vers le parking du LEB lors de la dernière séance du Conseil sans savoir qui de la Commune ou du LEB a fait cette démarche.

**Monsieur Manthey** prend la parole et vient aux nouvelles de sa motion du 20 juin 2023 concernant le raccordement des bâtiments communaux à l'installation voltaïque reliés à la même armoire électrique. Il suggérait alors de faire une étude.

**Monsieur Oggier** prend la parole et indique que la Municipalité n'est pas restée inactive. Un projet existe et un préavis est à bouts touchants (2025) pour une installation photovoltaïque sur le bâtiment administratif. Relier l'église serait alors possible.

**Monsieur Manthey** indique que la réponse ne correspond pas à la question. « Qu'en est-il de cette étude ? ». La connexion avec l'église lui semble inutile pour des raisons techniques.

**Monsieur Oggier** répond que la canalisation est déjà tirée entre l'église et le bâtiment administratif.

**Le Syndic, S. Roy**, précise que les travaux ont été demandés par **M. Oggier** lorsque les collecteurs ont été ouverts. En même temps, demande de **M. Oggier** est faite de réaliser un conduit spécial pour faire passer les fils des panneaux solaires.

**Monsieur Manthey** reprecise le sens de sa motion en insistant sur la possibilité d'une connexion à coût très faible des panneaux sur la salle de gymnastique pour alimenter les bâtiments communaux et en déduit que la motion n'a pas été traitée.

**Monsieur Mubiayi Bamona** indique qu'il n'était pas présent à l'époque de la motion mais qu'il a participé au projet de la pose des panneaux solaires sur les deux bâtiments. On ne peut pas aujourd'hui interconnecter les deux bâtiments au reste des bâtiments en raison d'un compteur principal avec des conséquences techniques.

**Monsieur Manthey** corrige cette explication en expliquant que l'on peut constituer une communauté d'autoconsommation avec des compteurs posés par le gestionnaire de distribution. De plus dès 2025 les RCP virtuels simplifient encore plus les choses.

**Monsieur Oggier** confirme que la chose sera évoquée ensemble.



**Monsieur Gaspoz** demande des nouvelles de sa motion d'octobre 2023 relative à l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ; il estime en effet que c'est le moment d'aller de l'avant pour demander des subventions proposées par la Confédération notamment. Il serait possible et souhaitable de mutualiser toutes les productions et consommations électriques d'une commune. À étudier.

**Monsieur Oggier** remercie M. Gaspoz pour sa question et indique qu'un gros projet est à l'étude en termes d'isolation thermique des bâtiments supposant un investissement important. Un bureau d'ingénieur y travaille et le Conseil sera sollicité en 2025 pour des budgets d'investissements.

**Monsieur Ineichen** s'étonne que la lettre adressée par un collectif de citoyens dont il fait partie à la Municipalité n'ait pas reçu de réponse. Il s'agissait de mettre à 30 km/h le chemin de la Fleur de lys.

**Monsieur Oggier** répond que vu sa configuration cela serait difficile mais que cependant une réfection du chemin est faite. Dans le cadre du projet Fleur de Lys à venir, le 30km/h n'étant pas possible, le plan de modération du trafic est attendu de la DGMR.

**Monsieur le vice-Président Rutta** se félicite des discussions de ce jour sur l'augmentation des rémunérations de la Municipalité et de celles d'octobre relatives aux jetons de présence, mais constate que deux postes n'ont pas changé : celui du Président du Conseil et de la Secrétaire. Surtout il n'est pas juste que le Président ne reçoive que 100 CHF par séance du Conseil. Le Bureau dispose d'une imprimante désormais et d'un scanner pour les votations qui nécessitent de la maintenance, ce qui a été vu avec Mme Bergmann, secrétaire municipale. Une telle dépense est nécessaire et représente environ 400 CHF par année en raison du démontage et du nettoyage de ces appareils.

**Monsieur Reymond** prend la parole et indique avoir été averti par la Gendarmerie d'une recrudescence de cambriolages et rappelle les bons réflexes à avoir.

Il ajoute qu'il y a toujours une voiture avec plaques espagnole près du LEB qui sera déblayée entre le 27 et le 30 décembre prochain pour un coût de 300 CHF assumé par la Commune.

**Mme Vuichoud** prend la parole et évoque les travaux en cours entre Jouxkens et Romanel, qui affectent le chemin du sous-bois. Elle demande si des contrôles sont effectués sur les véhicules qui passent par là sans être riverains.

**M. Reymond** précise qu'il a rencontré la gendarmerie et que des contrôles vont être faits. Il ne connaît pas en revanche la durée des travaux et indique que la Sauge sera fermée en janvier 2025.

**Monsieur Ineichen** demande à la Municipalité de répondre à la lettre évoquée plus haut.

**Le Syndic, M. S. Roy** indique en avoir pris note.



**Mme Schöni** prend la parole et rappelle la séance publique au sujet du LEB le 15 janvier 2025.

**M. le Syndic Serge Roy** annonce qu'il manque des personnes pour tourner la fondue.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h31 et annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **mardi 1er avril 2025 à 20h00**

Le Président

Pascal Refondini



La Secrétaire

Marine Lember

### Annexes

Liste de présence de la séance

PPT des votations 24.11.24

Communications de la Municipalité

Rapport AJENOL

Rapport ASIGOS

Tableau des prochaines séances du Conseil